

Bulletin interne d'information N°060 - Décembre 2013

S'adapter et se renouveler





D'ACCUEIL

L'ACCUEIL CLIENT CONSTITUANT UN ÉLÉMENT TRÈS IMPORTANT DANS LA QUALITÉ DU SERVICE OFFERT À LA CLIENTÈLE, MOI, PERSONNEL BNI, J'EDICTE CETTE CHARTE D'ACCUEIL.

Ainsi, je m'engage à :

- Porter mon badge de FAÇON APPARENTE pour être identifiable.
- 2. **SOIGNER** mon apparence.
- Décrocher le téléphone AVANT LA 3 ème SONNERIE. 3.
- Recevoir CHALEUREUSEMENT le client avec SOURIRE et COURTOISIE. 4.
- Être RÉCEPTIF, DISPONIBLE et PROMPT dans la prise en charge du client. 5.
- Pratiquer une ÉCOUTE ACTIVE .
- 7. Prendre en charge PRIORITAIREMENT les personnes vulnérables.
- Adopter une ATTITUDE CORRECTE et un LANGAGE POSITIF face au client. 8.
- Prendre en charge la REQUÊTE du client JUSQU'À son DÉNOUEMENT. 9.
- 10. Recevoir et traiter AVEC ATTENTION les réclamations de nos clients.
- 11. Assurer mon rôle de CONSEIL auprès des clients.
- 12. Donner LA BONNE INFORMATION aux clients.
- Assurer LA PROPRETÉ et le RANGEMENT de mon espace de travail.
- Être un DIGNE AMBASSADEUR de la BNI.

Fait à Abidjan, le 10 mars 2012 Le Directeur Général par Intérim KASSI N'DA Eugène

Engineral





Sommaire

EDITO	3
DOSSIER	4
BNI ACTU	5-6
L'AVIS ET LA VIE DES AGENTS	7-8

Directeur de publication :
Eugène KASSI N'DA

Rédacteur en Chef :
Maya AKRE WATANABE

Rédacteurs :
Léa YAO-TANOH - Manuela GUINAN

Kader TOURE

Édito

L'air du temps

L'année s'achève, une nouvelle année commence ...

S'il ya une vérité contre laquelle aucun débat ne saurait prospérer, c'est bien que la **pérennité** doit rimer avec **adaptation** à l'air du temps.

Depuis plus de 50 ans, c'est cette démarche, qui guide notre chère Institution — à travers les permanentes mutations qu'elle à connue —, et doit continuer de nous guider aux grés des tendances et exigences du marché.

Renouvellement aussi pour notre BNI News!

Comme chaque année, le BNI News fait peau neuve, traduisant la dynamique de notre support. Plus de pages, de nouvelles rubriques, avec pour leitmotiv la qualité de l'information diffusée et une contribution toujours plus grande de chacun d'entre vous.

Un air de fêtes

Nous ne saurions terminer sans vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Que notre engagement, notre flamme et notre créativité se renouvellent,

Que la loyauté, la solidarité et la fraternité perdurent à la BNI, Que le succès et la prospérité symbolisent notre institution

Que nous soyons Bénis!

A vos marques pour cette exaltante nouvelle aventure qui démarre bientôt!

Bonne lecture et rendez-vous le mois prochain!

La rédaction

nº60 • décembre 2013

DOSSIER

LES OBLIGATIONS DU BANQUIER



Le métier de banquier est un métier commerçant spécifique par la manipulation de sommes d'argent.

Dans le cadre de son activité, le Banquier est amené à avoir des informations personnelles sur les clients. Ce qui lui confère de fait, un certain « pouvoir ».

Le législateur a souhaité limiter ce phénomène par la mise en place de textes qui obligent le banquier à respecter :

- le secret professionnel
- la déontologie
- l'éthique.

I / LE SECRET PROFESSIONNEL

La loi fait obligation au banquier de révéler les secrets dont il est détenteur lorsque la loi l'y oblige et l'y autorise. Il existe des cas limitatifs dans lesquels le banquier est relevé de cette obligation:

- La procédure pénale officialisée par un juge d'instruction avec une commission rogatoire. Ce sont les services de police et de gendarmerie qui se chargent de la procédure et qui reçoivent des informations du banquier;
- Certaines procédures civiles : les ordonnances de compulsoires intervenant au cours de certaines affaires civiles ou le juge requiert la banque de lui fournir des élements d'information;
- L'enquête des douanes au cours de laquelle les douanes sont habilitées à obtenir les justificatifs de transfert de fond, l'origine des fonds crédités sur un compte;

- Le contrôle fiscal, les services fiscaux sont habilités à obtenir toutes informations sur le fonctionnement du compte. Ce pouvoir est limité à la collecte d'information ;
- La saisie attribution signifiée par huissier amène la banque à lever en partie le secret professionnel ; c'est-àdire à communiquer essentiellement le solde du compte sous réserve d'opérations en cours ;
- L'Avis à Tiers Détenteur (ATD), c'est une requête des services fiscaux qui oblige le banquier à fournir uniquement le solde positif ou négatif du compte du client contribuable.;
- L'enquête des autorités de tutelle, (Commission bancaire) destinée à obtenir des informations concernant les valeurs détenues par les clients, les circonstances, les quantités ; les ratios prudentiels;
- La lutte contre le blanchiment d'argent liée à la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières dite CENTIF. Le banquier est amené à communiquer à cette cellule certaines informations sur des mouvements suspects.

La frontière entre « information commerciale » et « information soumise au secret professionnel » est très étroite. Il ne faut ni être trop en retrait ni trop en avant.

Précautions à prendre : consulter la hiérarchie la plus directe et/ou la Direction Juridique et du Contentieux.

II / LA DEONTOLOGIE

C'est la morale professionnelle ; c'est la théorie des devoirs et des droits dans l'exercice d'une profession.

Cela signifie que le banquier ne doit jamais agir au détriment du client ou d'un tiers.

Elle amène le banquier à se fixer des règles de conduite avant même que les textes législatifs ne s'en chargent.

Ex:

- lorsqu'un banquier veut rompre une relation commerciale, il doit l'indiquer clairement et laisser suffisamment de temps au client pour se retourner.
- la non ingérence ;
- le marché financier : respect des règles de fonctionnement établies pour protéger l'épargnant et garantir l'égalité entre les parties. Il y a trois dispositions de protection particulières :
 - délit d'initié : utilisation par le Banquier d'information non communiquée au public
 - ◆ délit de diffusion de fausses informations (notamment pour maintenir la cotation d'une action)
 - délit de manipulation de cours : induire en erreur un tiers pour entraver la bonne cotation d'un titre à son profit.

En cas de non respect, il y a un risque de sanctions disciplinaires ainsi que la mise en jeu de la responsabilité personnelle du salarié.

III / L'ETHIQUE

Elle relève de l'usage (convention écrite). L'éthique est fixée par des règles écrites.

Par exemple, dans le cadre de la convention de compte, il pèse sur le banquier l'obligation de tenir le compte, l'obligation de conseil, d'information et de renseignement, l'obligation de rendre compte, de surveillance dans le fonctionnement du compte

L. YAO-TANOH DJC / BNI - lea.tanoh@bni.ci

BNIACTU



Rendez vous annuel des acteurs du monde bancaire, la 2ème édition des Journées du Banquier a tenu toutes ses promesses. Comme l'année dernière, c'est le site de l'espace CRRAE – UMOA qui a abrité les articu-

lations de cet évènement du lundi 16 au mardi 17 décembre 2013 ; sous le thème « Financement des PME, levier de croissance économique »

Les activités ont débuté par une cérémonie officielle, présidée par le 1er Ministre M. Kablan DUNCAN.

En plus des différents ateliers qui ont permis à plus d'un participant, d'avoir des éclaircissements sur certaines pratiques, les différentes banques, à l'instar de la BNI, ont profité de cette plateforme pour promouvoir leurs différentes offres à travers les animations de stands.

C'est par un dîner gala, que les rideaux sont tombés sur l'édition 2013 des « Journées du Banquier ». Le compte rendu en images...





















... des représentants..

... de la BNI







n°60 • décembre 2013

BNIACTO

Remise des lots, Challenge Caissiers MoneyGram

Le Mardi 10 Décembre 2013, s'est tenue sous le coup de 16 h à URBAN CHIC, la cérémonie de remise des lots aux 18 gagnants des différentes banques du Consortium (BACI, BNI, BIAO, BSIC, SIB, UBA) en raison de 03 lauréats par banque.

Pour rappel, ce premier Challenge MoneyGram du genre, initié en vue de récompenser les Caissiers, prenait en compte les moyennes des réalisations exclusivement en « Envois », des mois de Juillet et Aout 2013. Conformément aux principes retenus, ont atteint leurs objectifs les agences de Yopougon, Zone 4, Treichville, Adjamé et Ottawa ; dégageant de ce fait 14 caissiers nominés, desquels devaient sortir les trois lauréats de la BNI.

Ainsi à l'issue du tirage au sort supervisé par Maître TITRO huissier de justice, les 03 gagnants de la BNI ont été désignés. Il s'agit de :

• ELLOYE EHOUMAN EVELYNE de l'agence d'Adjamé

- DAMBO EKRA LUCIEN de l'agence de Yopougon
- BEDIAKON KASSI de l'agence d'OTTAWA

Ils ont reçu respectivement, une Tablette, un Portable Smartphone, un Bon d'Achat de 100.000 FCFA

Cette cérémonie a été rehaussée, outre la participation du Député de Marcory, par la présence du Vice Président et du Directeur Régional Afrique de l'Ouest et Maghreb de MoneyGram International.

Félicitations aux lauréats 2013!

















LA VIE ET L'AVIS DES AGENTS

2ème Anniversaire de l'Agence BNI - Gagnoa

15 Décembre 2011 – 15 Décembre 2013. Cela fait 02 ans que l'agence BNI de Gagnoa a démarré ses activité, au service du développement de la localité. Aussi pour marquer cet heureux événement, l'agence a-t-elle joint l'utile à

l'agréable. Le lundi 16 Décembre 2013, tous les agents qui animent cette agence étaient parés aux couleurs de l'institution (polo ou pagne BNI). Ce jour a été dédié spécialement à la clientèle. Ces derniers ont reçu des présents symboliques confectionnés à cet effet par le « cordon bleu local » en la personne de Mlle Sandrine Hoba, dans le somptueux hall relooké pour la circonstance.

Happy Birthday BNI Gagnoa!



Distribution de gadgets aux clients par le Chef d'Agence Kokora



L'Equipe BNI Gagnoa

BNI News fait peau neuve en 2014...

Comme annoncé, BNI News effectuera sa mue, dès le mois de Janvier ; tant dans la forme que dans le fond. En effet, de huit pages initialement, vous aurez maintenant droit, à 12 pages.

En ce qui concerne les rubriques, de nouvelles ferons leurs apparitions, afin d'englober les différentes nouvelles déclinaisons d'articles.

La plume sera donnée aux Directions, Départements et Services, afin de promouvoir et éclairer tout un chacun sur les subtilités et rouages de leurs activités. C'est un véritable jeu d'incursions qu'il nous sera donné de vivre en 2014.

Par ailleurs, l'opportunité sera offerte à travers la colonne de la tribune libre, à quiconque voudra traduire des impressions, s'essayer à l'écriture, à la prose ou même partager une passion entre autre. Ce sera un bon mélange ludique et didactique que nous nous attèlerons à vous servir chaque mois.

En somme, le BNI News nouvelle cuvée ne sera plus que l'affaire de l'équipe de rédaction, mais une mosaïque, reflet de nos inspirations.



n°60 ● décembre 2013

LA VIE ET L'AVIS DES AGENTS

MESSAGE QUALITE

Randonnée au cœur de l'AWARD «AMBASSADEUR BNI»

De quoi s'agit-il exactement ?

Identifier et célébrer l'Agent de la BNI qui, sans être à une position de commercial, contribue à l'action commerciale, prescrit l'Institution et réalise spontanément la promotion de la banque, des produits et services, parraine de nombreux clients à l'ouverture de comptes à la BNI.

Quelles sont les personnes concernées ?

Tous les agents hors personnel des agences, le Front office de J.A, le DCM, le Comité d'Evaluation des Awards, les Directeurs et les Chefs de Départements.

Comment sont identifiés les nominés ?

Les nominés sont proposés par les commerciaux de la DCPR et de la DCE sur la base des qualificatifs de l'Ambassadeur BNI.

Comment le lauréat est-il désigné ?

Le lauréat est choisi parmi les nominés par le Comité d'Evaluation des Awards avec prise en compte de critères supplémentaires tels que la moralité, l'image reflétée, l'habillement, etc. Une pondération est ainsi faite pour ces différents critères.

PETIT RAYON DE SOLEIL



Bébé KONE Grâce-Juliana, fille de OUATTARA Madjata, caissière à l'agence BNI de FERKE.

Bienvenue au bébé et félicitations aux parents

DÉPART 0



Agenda

Les anniversaires du mois de janvier



01 Janv.: DOSSO Siomana, TANO An-

dré, GUEBY D. Noël, COU-LIBALY Nabaga, COULIBALY Nanga, DOUGROU Jeanne, KOUAKOU N'Guessan, BROU Kouassi Jérémie, KOF-FI Y. Eugène, KONAN K. Denis, TOURE Salia, ATTETE K. Edouard, ZAHUI Emmanuel, DOLEMON Hervé, BROU K. Norbert, TOURE Gaoussou, COULIBALY Reine, AKRO-MA Charles, KOUASSI Bruno, TCHEMELE Sonia

03 Janv.: TRA BI Goandie, BOIDY Ida

Marcelle

04 Janv.: KONE Bakayoko Alimata05 Janv.: LOUKOURY Hortense

07 Janv.: DANON Vanessa **09 Janv.:** KOUADIO Théodore

10 Janv.: WALLO Bruno, KOUTELAY

Yohou Magguy

12 Janv.: TCHIMOU Achi Rémi

13 Janv.: SEREBOU Gomez Yvette,

COULIBALY Natogoma, KONÉ Dothe, BARRY Oumar

Cheri

15 Janv.: COULIBALY Daouda, M'BIA

Marianne

16 Janv.: BROU Marie Josée, SYLLA

Cheickna, TRAORE D. Wadja

16 Janv.: Koffi Gnanloh Constant

19 Janv.: TIO-TOURE Malick, AKOMIAN

Marie Josée

20 Janv.: DATTE Euloge, KOUASSI K.

Charles, NONDIGUI Denise

21 Janv.: BESSE Vincent, SANOGO

Seydou

24 Janv.: KOFFI Djénéba, KOKORA

Guillaume, BOUA Romaric

25 Janv.: MAWUTION Laetitia,

N'DAKPRI Aline, OUATTARA

Fatoumata

26 Janv.: SILUE Kady, GOSSAN Désirée

27 Janv.: KOUYATE Abdoulaye

28 Janv.: KARABOUALI Alimata,

N'GOUAN Fabrice

29 Janv.: NIAGNE Bertrand Gildas

30 Janv.: KONAN Agathe, ASSANDE

Thierry

31 Janv.: KOUADIO Brou Yvonne

